

Encore une fois, vous nous présentez lors de cette séance un projet qui symbolise la volonté de la direction de casser l'entreprise historique en modifiant sa structure et ses territoires !

Sous couvert d'une simplification du management, alors que celui-ci n'est fait que de lignes comptables et de coups de téléphones, pour le rendre plus « direct » avec la direction TER, vous voulez couper un lien historique et un attachement fort qui existent entre les Larochois et la région de PSE !

Non ces UO/UP n'ont pas naturellement vocation à faire partie de la région de BFC, bien au contraire !

Le site de Laroche est une extrémité du réseau de Paris sud-est comme la main l'est au bras, alors que votre projet n'en fera qu'une excroissance de Dijon. Cette association est tout sauf naturelle, c'est pour ça que les conducteurs et contrôleurs s'y opposent farouchement !

Dans vos documents, vous avancez l'argument que la charge du site représente un volume très important de la charge globale du TER BFC et qu'il est temps de l'intégrer à une gestion soi-disant plus directe ! Cet argument est fallacieux à plus d'un titre.

En premier lieu, l'important n'est la gestion mais le travail réalisé. Avec une majorité des usagers qui sont soit des navetteurs soit des banlieusards, l'activité des résidences est tournée vers Paris et sa région, avec toutes les spécificités qui l'accompagne comme la desserte des gares franciliennes. C'est bel et bien grâce à la parfaite connaissance du territoire et de sa population, issue de la filiation régionale, que le travail des agents des UO/UP est si bien maîtrisé et réalisé!

En second lieu, vous justifiez ces rattachements par la volonté de l'activité de maîtriser l'ensemble de sa production et donc des agents qui la rendent possible. Pourtant, vous prenez bien soin d'éviter tout conflit avec les agents de l'UP du Charolais qui effectuent eux-aussi une charge TER BFC non négligeable, en arguant que celle-ci reste pertinente là où elle se trouve. Où sont donc la cohérence et la robustesse auxquelles vous prétendez ?

Les craintes des agents pour leur avenir sont largement légitimes, car dans beaucoup d'endroits, la SNCF modifie ses territoires de production pour qu'ils

coïncident avec les nouvelles régions politiques, et en profite pour avancer à grands pas dans sa casse de l'entreprise en créant des ESVs ! Vous allez nous dire qu'un tel projet n'est pas à l'ordre du jour, et nous vous répondrons encore une fois que nous ne sommes pas des lapereaux de six semaines. Oui, les agents ont raison d'avoir des craintes pour leur avenir et ne peuvent plus avoir confiance en leurs dirigeants technocrates, nourris de statistiques et de camemberts, ignorants de toutes notions humaines et qui brisent notre entreprise !

Bien sûr que les agents ont des raisons d'être inquiets, et encore plus à la lecture de votre document peu fourni d'informations, comme pour les points suivants :

Concernant l'UP TER.

A la lecture de l'organigramme que vous proposez, on voit trois entités TER : une entité Bourgogne, une entité Franche-Comté et une entité Laroche (un irréductible village gaulois sans doute). Vous ne ferez croire à personne que cette situation est appelée à perdurer. Mais il apparaît très clairement, comme une verrue au milieu du beau visage du transport ferroviaire que ce village-UP n'a pas vocation à durer et qu'il ira rapidement rejoindre la triste liste des annexes de 30 ou 40 agents. Vous avez déjà commencé la manœuvre.

Aujourd'hui les effectifs opérationnels ne sont pas adaptés à la charge. Paris ponctionne des détachés pour assurer sa paix sociale et il ne les rend pas. Les agents qui partiront en retraite dans les mois à venir n'ont personne pour les remplacer. Et demain vous allez nous annoncer qu'il faut retirer de la charge, que cette charge n'est plus adaptée aux effectifs, et qu'il n'y a aucune raison que Laroche, modeste village de l'Yonne, département sinistré s'il en est, héberge une UP. Après avoir démontré que votre chien est porteur de la rage, vous pourrez ainsi lui porter généreusement le coup de grâce.

Pour les asct de la résidence de Paris, vous dites que leur lieu d'affectation et de travail sera relocalisé sur Laroche ...Où en sont les entretiens exploratoires pour les agents concernés ?

Nous demandons que les listings des agents concernés nous soient communiqués.

En termes de déroulement de carrière, vous préconisez une application stricto sensu du RH 00910. Cela n'est pas acceptable car d'après une première analyse, il semblerait qu'un nombre important d'ASCT soient lésés (à cause du choix), nous demandons qu'un nombre de notations hors compte soit attribué à ces agents car ils ne doivent pas subir les choix politiques de la SNCF ! Par ailleurs, pour l'ensemble des agents concernés (ADC, ASCT, sédentaires) nous pouvons vous dire par expérience qu'un rattachement est rarement sans conséquence sur le déroulement de carrière des agents. C'est pourquoi, nous demandons une projection claire et précise de l'exercice de notation 2017.

Sur les parcours professionnels, vous ne devez pas créer d'injustices et vous devez supprimer le délai de trois ans du droit d'accès aux roulements de l'UO voyages de l'ECT de PSE, pour tous les agents qui en feront la demande avant le transfert !

Car intégrer ces agents au parcours pro de l'ECT de Dijon reviendrait à faire disparaître en eux tout espoir d'évolution. Non, les agents ne sont pas nés de la dernière pluie. Ils savent que sur l'ECT de PSE les opportunités d'évolutions sont déjà plus rares qu'avant et que le temps moyen de montée en roulement a largement augmenté ces dernières années alors même que nous sommes sur un établissement avec une charge tgv quasi constante, ce qui n'est pas le cas de l'ECT de Dijon qui voit, à l'inverse, sa charge Voyage se réduire comme peau de chagrin au fil des années !

La charge de travail des ADC de Laroche est plus que répétitive et sa diversité s'est vue diminuée au fil des années. C'est pour cela que le parcours PRO de l'ET PSE permet aux agents de Laroche d'évoluer dans leur métier, notamment grâce à l'accord d'accès TGV Villeneuve -Laroche ainsi qu'à l'accès rapide en école TB sur PSE pour les TA Larochois. A nouveau, dans votre document, rien n'est acté sur ces points.

Nous n'avons pas dans ce document une réponse sur le maintien du protocole congés de l'UO trains et surtout, s'il est maintenu, pour combien de temps ? Quid du protocole congé des agents de UPT de Laroche que chaque année nous efforçons d'améliorer ?

Nous ne voyons rien d'inscrit sur le document sur le maintien des accords locaux du site, ni sur les documents d'application ni sur leur nombre.

Pourquoi ?

Va-t-il y avoir création de nouveaux textes, et qu'advient-il des usages et méthodes qui sont différentes comme pour les équipes d'assistance ou les EAS qui se pratiquent ou pas suivant si l'on est ADC de Laroche ou de Dijon.... Avez-vous à ce jour des précisions à nous apporter sur l'organisation des programmations des VMT et VMAS ? Où ? Quand ? Comment ?

Vous dites vouloir faire une étude sur les principales situations perturbées pouvant survenir en gare parisienne, mais comment pourriez-vous maintenir une production robuste avec la disparition de la charge ter à l'ECT et donc de la même manière des connaissances et compétences des ASCTs, ou des connaissances lignes ou engin moteur des ADC.

A notre avis, cela se traduira par des suppressions de trains, cela entraînera des désagréments pour les usagers et donc des retombées de mécontentements sur les contrôleurs et conducteurs !

Et comble de tout, par ce projet, vous organisez un déni démocratique en réduisant à néant l'expression de centaines d'agents.

Il y a moins d'un an, lors des dernières élections précipitées, nous vous le rappelons par la réforme du ferroviaire, suite à la création des nouveaux EPIC - il fallait absolument que les 1500 agents transférés (1% des cheminots) soient représentés !

Si ce projet de rattachement est mis en place, les ADC de l'UP représenteront 1/3 de l'effectif de ET BFC...mais rien n'est prévu pour leur représentation. Comme quoi... Tous les cheminots ne sont pas considérés de la même manière !

Comment assurer la défense des intérêts et une bonne représentation des agents sans délégué de site, et cela a priori pendant plus de deux ans !

Que vont devenir les agents en reclassement ou inaptitude temporaire ? Leur situation est déjà à l'heure actuelle plus que compliquée sur un bassin d'emploi Parisien bien plus important que celui de Dijon. Les années d'attente de

reclassement vont-elles devenir des décennies ? Les agents en inaptitude temporaire vont-ils devoir subir plus de 5 heures de trajets quotidiens pour assurer le poste qui leur sera attribué ? Une fois de plus rien n'est pris en compte dans votre document. Il en va de la santé des agents concernés, mais cela vous préoccupe-t-il ?

A cela nous pourrions aussi vous poser de nombreuses questions pratiques du quotidien comme : quid de la clef café pour les ADC, la proximité des bureaux de commande, des GET....

Nous ne pouvons que constater que le dogme politique, sous couvert d'intérêts économiques en vue d'une future organisation, va primer et que cela va être, encore une fois, sur le dos des agents au détriment de leurs conditions de travail, des perspectives de carrières qu'ils pouvaient envisager et de leurs instances de représentations. C'est intolérable et inacceptable !